

DOSSIER DE CANDIDATURE

Fourniture, intégration et maintien d'un SI d'acquisition pour le projet SAT3LLITE

Avis de marché n°2021/008426

Dossier de candidature

Le dossier de candidature rempli, signé et complété des pièces justificatives est à renvoyer au format électronique sur l'application <https://externe.secoia.grdf.fr/portal/web/portal,sourcing,publicconsultation,PortalGuestPublicConsultationList.vm>

au plus tard le 03 février 2021 à 18h.

Courriel : sujin.kim@engie.com ; aurelie.poirisse@engie.com

A – Présentation Générale

A.1. Contexte

Objectifs du marché

L'objectif du marché est la mise en place et la maintenance d'une solution d'acquisition des données et de gestion de matériel connectés.

GRDF souhaite acquérir une solution de type « PaaS », hébergée sur le cloud ou on-premises.

Glossaire

Terme	Signification
API	Application Programming Interface
AMQP	Advance Message Queuing Protocol
CCT	Cadre de Cohérence Technique GRDF
DAT	Dossier Architecture Technique
DCP	Donnée à Caractère Personnel : Toute information relative à une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement. Exemples : N° de sécurité sociale, adresse professionnelle, adresse mail, situation familiale, plaque d'immatriculation, NNI
DEX	Dossier d'exploitation
DIMA-SL	Durée d'Interruption Maximale Admissible Sinistre Local
DIMA-SM	Durée d'Interruption Maximale Admissible Sinistre Majeur
DIO	Délégation Infrastructures et Opérations
eDRX	Extended Discontinuous Reception
FOTA	Firmware Over The-Air : mise à jour à distance de logiciels embarqués
GAZPAR	Compteur communicant déployé par GRDF. Se trouve également sous la forme d'un module radio déporté pouvant se connecter à un compteur existant.
IOT	Internet des objets (« Internet Of Things »)
ISD	Infrastructure System Design
JJ	PCE à fréquence de facturation journalière
MCD	Modèle Conceptuel de Données
MM	PCE à fréquence de facturation mensuelle
MPD	Modèle Physique de Données
MQTT	Message Queuing Telemetry Transport
NB-IOT / LTE-M	Technologies de communications IOT basées sur la 4G
CETI	Calcul de l'Energie par le Traitement des Impulsions. Solution mise en place dans le cadre du projet SAT3LLITE pour réaliser le calcul de l'énergie pour les PCE MM et JJ, en remplacement de SAM.
PaaS	Platform As A Service
PAQ	Plan d'Assurance Qualité
PCE	Point de Comptage et d'Estimation
PDMA-SL	Perte de Données Maximale Admissible Sinistre Local
PDMA-SM	Perte de Données Maximale Admissible Sinistre Majeur
PKI	Public Key Infrastructure : Infrastructure à clés publiques

PRA	Plan de Reprise d'Activité
PTE	Procédure Technique d'Exploitation
PTI	Procédure Technique d'installation
PTR	Procédure Technique de Reprise
PSM	Power Sleep Mode
RGPD	Règlement Général de Protection des Données personnelles : Règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des Données à Caractère Personnel (DCP)
SaaS	Software As A Service
SAM	Solution d'Acquisition des Mesures ; SI actuellement responsable du calcul de l'énergie pour les PCE MM et JJ.
Sinistre Local	Dysfonctionnement d'un composant applicatif ou d'infrastructure rendant l'application indisponible
Sinistre Majeur	Indisponibilité totale du site hébergeant l'application. Implique la mise en œuvre d'un PRA.
SSO	Single Sign- On (Identification unique) est un mécanisme qui permet à un utilisateur de ne procéder qu'à une seule authentification pour accéder à plusieurs applications informatiques.
T1/T2/T3/T4	Segments contractuels pour les clients GRDF. Les clients T3 sont MM et les T4 sont JJ.
T3MM	Solution actuelle d'acquisition des relèves MM et JJ et de gestion des équipements.
TLS	Transport Layer Security
WAN	Wide Area Network
WIZE	Réseau LPWAN (Low Power Wide Area Network) opérant sur la fréquence 169 MHz et utilisé pour les GAZPAR.

Présentation du client

L'entreprise GRDF

GRDF - Gaz Réseau Distribution France – est le principal distributeur de gaz naturel en France et en Europe : il assure la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution de gaz naturel conformément à la loi et aux contrats de concession signés avec les collectivités locales.

Son activité s'articule autour de 4 missions :

- Acheminer le gaz naturel en toute impartialité pour le compte de l'ensemble des fournisseurs
- Garantir la qualité, la sécurité et la performance économique du réseau de distribution
- Assurer la gestion déléguée du service public de distribution du gaz naturel sur la base des contrats de concession conclus avec les collectivités territoriales
- Assurer le développement du réseau, afin de permettre son accès au plus grand nombre

GRDF regroupe les activités de distribution de gaz naturel en France. Dans les zones géographiques où GRDF est concessionnaire de la distribution de gaz naturel, GRDF achemine le gaz naturel de l'ensemble des fournisseurs via un réseau qu'il construit, développe, entretient et exploite en veillant à la sécurité de tous. GRDF s'est vu confier, dans le cadre de sa mission de service public, la mission d'accompagner le développement du gaz naturel en France au sein d'un mix énergétique équilibré.

La Direction Développement de GRDF a en charge de faire la promotion du gaz naturel et d'encourager les raccordements au réseau gaz naturel. Elle est organisée autour de deux grands marchés :

- Le Marché Grand Public (MGP : le marché de la maison individuelle)
- Le Marché d'Affaires (MA : tous les autres marchés, industrie, tertiaire, immeubles).

L'entité émettrice de la consultation

La Délégation Système d'Information de GRDF développe et maintient le système d'information Ses activités :

- Accompagner et enrichir la stratégie de GRDF grâce aux évolutions du SI
- Piloter les projets de développement du SI en réponse aux besoins métiers
- Assurer le bon fonctionnement des applications existantes, en conformité avec le niveau de service attendu par le métier
- Mettre à disposition et sécuriser l'environnement de travail informatique et télécoms des personnes travaillant pour GRDF

Son organisation :

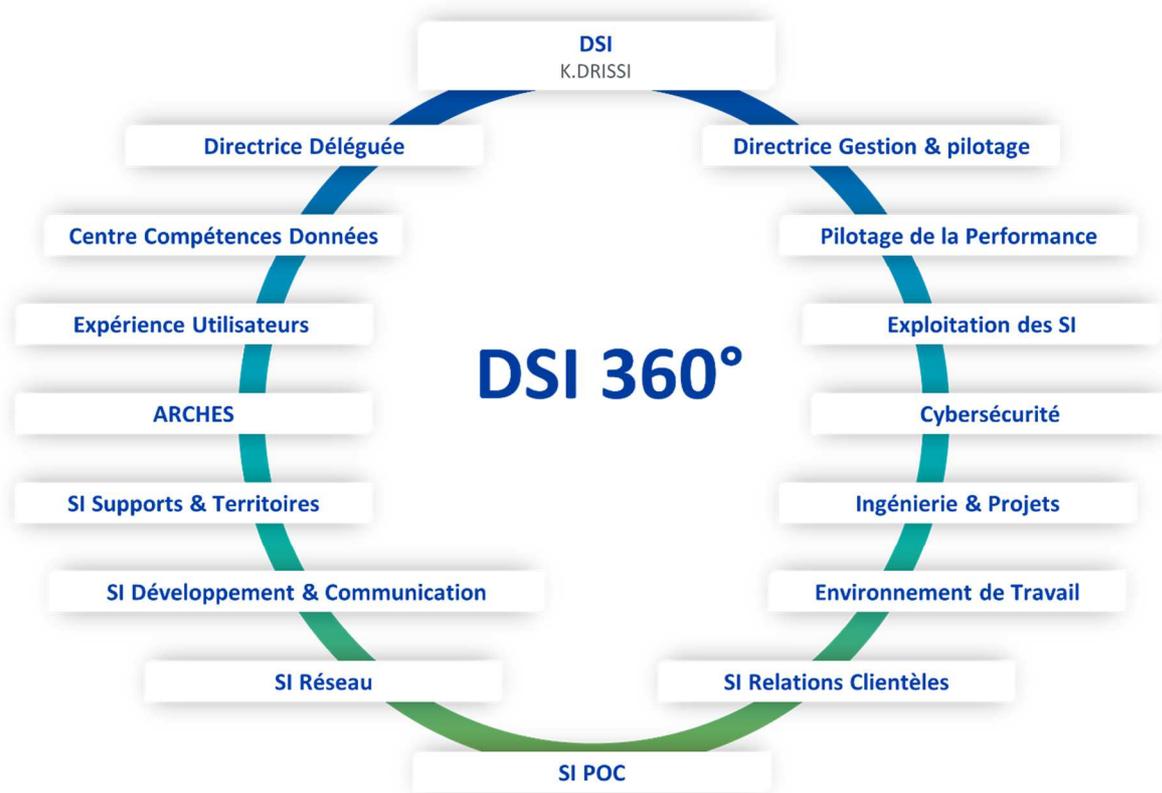


Figure 1 : organisation de la DSI

Le domaine SI « Relations clientèles » est l'entité émettrice du présent cahier des charges.

Le projet SAT3LLITE

Présentation

Le projet SAT3LLITE vise à moderniser le système de télérelevé et de calcul de l'énergie des clients haut de portefeuille de GRDF. Le système est le garant du calcul quotidien des allocations ainsi que de la facturation mensuelle de 50% des quantités acheminées et de 25% du chiffre d'affaires de GRDF.

Aujourd'hui, ces clients disposent d'un relevé mensuel (102 000 MM) ou quotidien (3 700 JJ, 25% des quantités acheminées).

Ces clients sont télé-relevés depuis 2011. Le matériel actuel, déployé à partir de 2010, a été conçu pour une durée de vie de 10 ans. GRDF dispose désormais de la solution GAZPAR et va l'implémenter pour environ 87 000 compteurs. Les 20 000 compteurs restants seront équipés d'un nouveau dispositif de télérelevé dont la principale activité sera l'acquisition des impulsions du compteur et leur transmission à un SI d'acquisition via un réseau WAN.

Les objectifs du projet SAT3LLITE sont de :

- Garantir la qualité de la télérelevé et du calcul de l'énergie des clients haut de portefeuille ;
- Mettre en place une nouvelle solution de calcul de l'énergie ;
- Mettre à disposition les données de consommation à J+2 (comme pour les T1/T2 équipés de GAZPAR) ;
- Déployer la solution GAZPAR sur 87 000 compteurs notamment à l'occasion du changement de pile ;
- Déployer un nouveau dispositif de télérelevé pour les 20 000 compteurs restants ;
- Permettre d'utiliser le nouveau dispositif de télérelève pour d'autres besoins IOT, qui ne seraient pas sous couverture du parapluie radio 169 MHz déployé dans le cadre de Gazpar.

Le projet a donc été découpé en 2 saisons :

- Saison 1 : déploiement de 80 000 matériels de télé-relève WIZE, dont la gestion sera réalisée par un SI interne GRDF.
- Saison 2 : déploiement de 20 000 matériels de télé-relève pour les points MM non couverts par le réseau WIZE, les points MM équipés de convertisseurs et pour l'ensemble des points JJ (environ 3500).

Ce cahier des charges porte sur une solution d'acquisition des données et de gestion des équipements de la saison 2.

Enjeux

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire que tous les compteurs des clients haut de portefeuille soient équipés par un dispositif de télérelevé d'ici fin juin 2023.

La Saison 1 du projet SAT3LLITE concerne environ 87 000 compteurs du parc. Ces compteurs seront équipés de la solution GAZPAR.

Une première étude radio théorique sur la base de la couverture du parapluie radio 169 MHz a permis d'annoncer cette première répartition des compteurs. Un pilote est en cours pour déterminer la répartition réelle des compteurs entre la Saison 1 et la Saison 2.

La Saison 2 du projet SAT3LLITE se fixe donc comme objectif de disposer des nouveaux dispositifs en début 2022. Le déploiement, incluant une phase pilote de 4 mois, durera 16 mois. Ce déploiement se terminera en juin 2023.

Les enjeux principaux du projet sont les suivants :

- Assurer la continuité de service chez les clients de GRDF
- Mettre à niveau le niveau de service proposés aux clients haut de portefeuille de GRDF
- Moderniser la chaîne de télérelevé

Impacts sur la chaîne de télérelève

Chaîne actuelle

Aujourd’hui, GRDF dispose d’un catalogue d’outils réalisés par des prestataires divers, ou de progiciels intégrés dans son écosystème SI.

Les relevés, le calcul de l’énergie, la publication de données ainsi que la facturation sont assurés par la chaîne SI T3MM / SAM / OMEGA telle que décrite ci-dessous.



Figure 2 : répartition macro-fonctions par applications

Aujourd’hui, la chaîne de télérelève des PCE MM / JJ est gérée par deux SI :

- T3MM : Le SI d'acquisition (SI T3MM) des index bruts des compteurs, des index convertis des dispositifs de conversion de volume et du PCS (pouvoir calorifique supérieur) pour les postes biométhane. Les données sont transmises aux différentes applications du SI de GRDF (SAM, Calorigaz, Base J, ...).
- SAM : SAM commande la télérelève à T3MM, calcule l’énergie à partir des données issues du SI T3MM, des télérelevés filaires (RTC) et des relevés à pied, puis met à disposition de l’application contractuelle OMEGA, ainsi qu’à une multitude d’applications internes (SIG, SAMEasy, ACAJOU, ...).

Chaîne cible

La chaîne cible s’appuiera fortement sur les actifs GAZPAR / WIZE de GRDF (87 000 points).

Pour les 20 000 points restants, la SOLUTION sera en charge de l’acquisition et de la gestion des équipements de relèves.

Des capteurs (pression, débit) dont les volumétries et caractéristiques sont encore à définir dans le cadre du projet Energie 2030 pourraient également être sous la responsabilité de la SOLUTION. Les données de ces capteurs pourront être transmises par les MATERIEL SAT3LLITE ou bien par d’autres types de MATERIELS à définir.

Le SI responsable du calcul de l’énergie sera également refondu (décommissionnement du SI SAM et mise en place d’un SI « CETI »). Dans le cadre des télérelèves des compteurs, ce SI sera le principal partenaire de la SOLUTION.

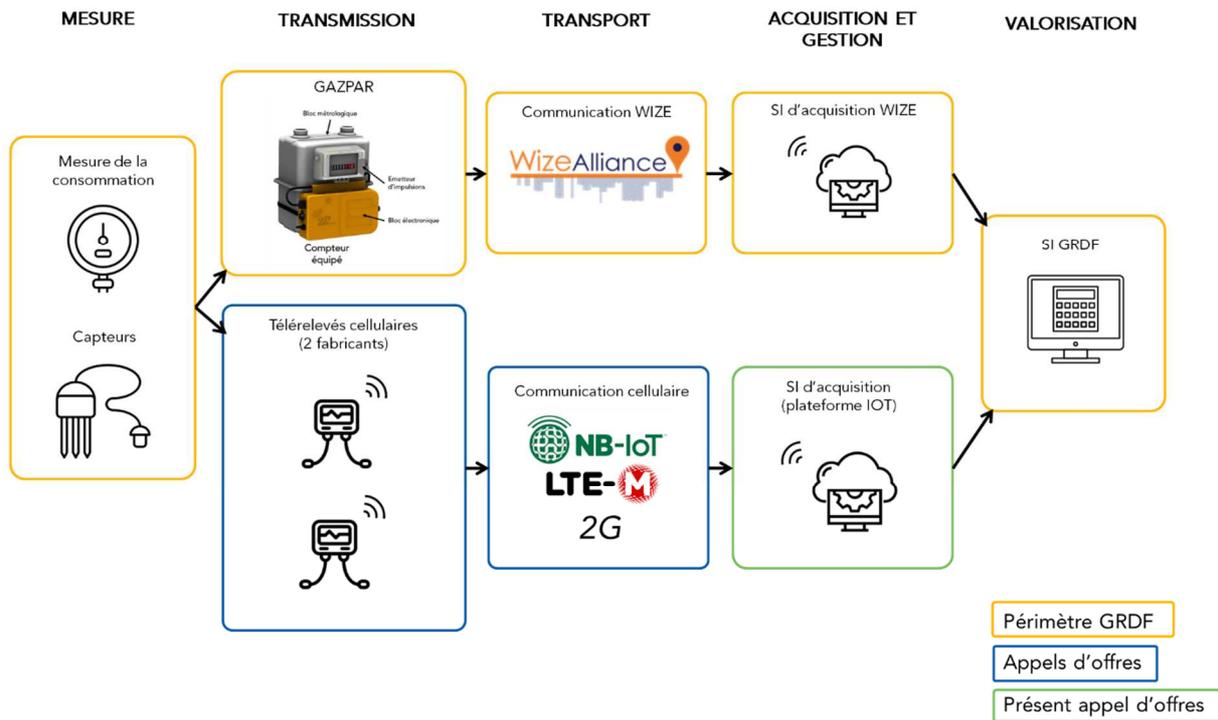


Figure 3 : chaine cible

Caractéristiques des points à relevés

Définitions

Dans le cadre du comptage des clients industriels, il existe deux types d'équipements.

Le compteur est responsable de la mesure du volume de gaz consommé par le client. Il est présent à chaque point de comptage. Il fournit un index brut. Le volume est calculé sur une période comme la différence entre les index de début et de fin la période.

Le convertisseur est responsable de la conversion du volume de gaz mesuré par le compteur, en prenant en compte la pression et la température. Il n'est présent que lorsque le volume de gaz consommé par le client est très important (environ 7 000 points sur les 20 000). Il fournit un index converti.

Le MATERIEL SAT3LLITE sera responsable de l'enregistrement et de la transmission des index des deux équipements.

Points MM sans convertisseurs

Actuellement, les points MM sont relevés et facturés une fois par mois. La situation cible, qui concerne la SOLUTION est la suivante :

Caractéristique	Description
Quantité de points	Environ 12 000
Pas de mesure	Variable, horaire par défaut
Fréquence de relève	1 fois par jour
Heure de relève	A partir de 6h, répartis sur une période paramétrable à définir
Données métiers à transmettre	Index bruts
Période critique	Dernier jour du mois



Figure 4 : compteur équipé d'un télérelevé cellulaire actuel

Points MM avec convertisseurs

Les points MM avec convertisseurs sont actuellement relevés et facturés une fois par mois. La situation cible est identique aux MM sans convertisseur :

Caractéristique	Description
Quantité de points	Environ 4 000
Pas de mesure	Horaire
Fréquence de relève	1 fois par jour
Heure de relève	A partir de 6h, répartis sur une période paramétrable à définir
Données métiers à transmettre	Index bruts et convertis
Période critique	Dernier jour du mois

Points JJ

Actuellement, les points JJ sont relevés 3 fois par jour et facturés une fois par jour. La situation cible est la suivante :

Caractéristique	Description
Quantité de points	Environ 4 000
Pas de mesure	Horaire
Fréquence de relève	3 fois par jour
Heures des relèves	6h, 10h et 14h
Données métiers à transmettre	Index bruts et convertis
Période critique	Tous les jours entre 6h et 15h

La fréquence et l'heure des relèves des points JJ pourront être amenées à évoluer.

Planning du projet

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

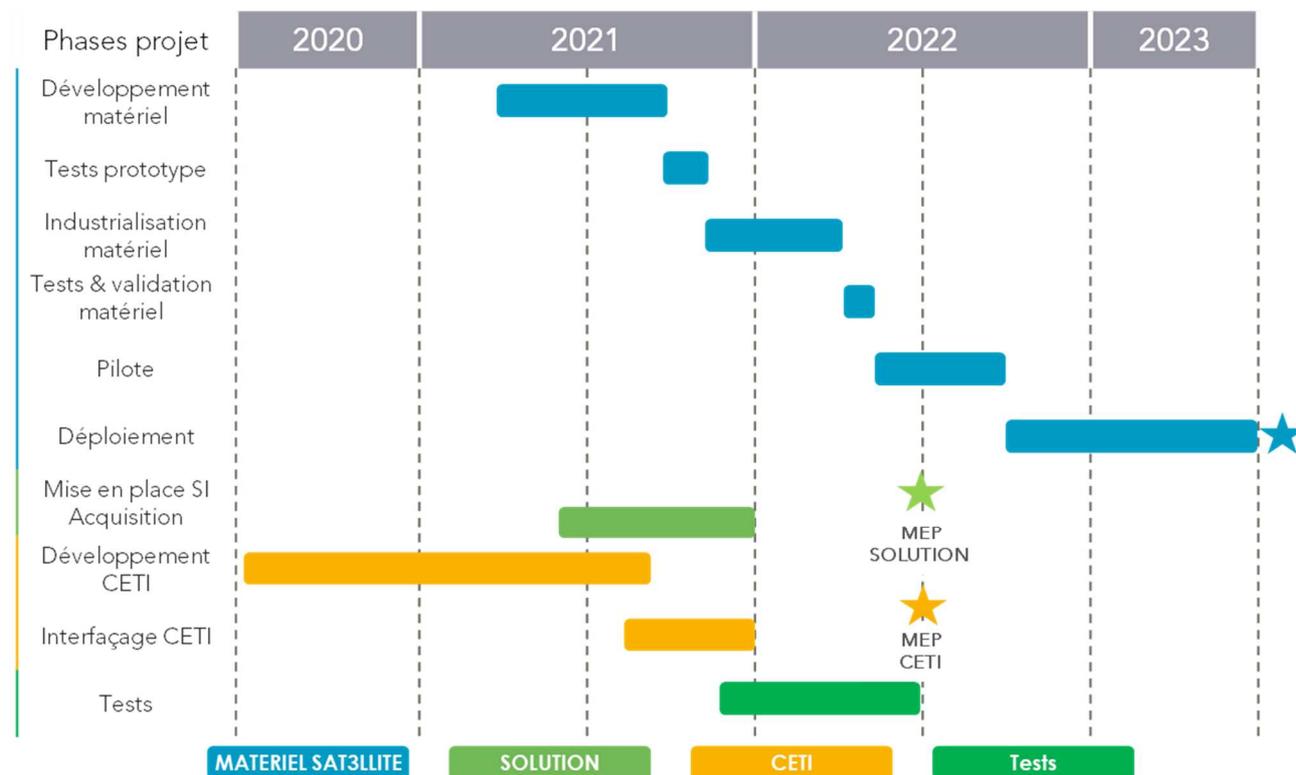


Figure 5 : planning projet SAT3LLITE

A.2. Objet du présent document

La consultation «Fourniture, intégration et maintien d’un SI d’acquisition pour le projet SAT3LLITE» est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures. Le nombre maximum de Candidats sélectionnés est fixé à huit (8) Candidats pour cette consultation.
- Phase 2 : choix de l’offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de la consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l’issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l’envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre.

A.3. Définitions

GRDF : entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d’entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

B. Présentation du dossier de candidature

B.1. Exigences

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents suivants :

- **Le questionnaire d'informations** figurant en Point C du présent document, dûment complété, remis au format PDF ou Word, et nommé « SI_acquisition_SAT3LLITE _Questionnaire_[Candidat] »,
- **Les documents et attestations** demandés en Point F du présent document, nommés selon la règle et l'exemple présentés en introduction du Point F.

Points d'attention :

Les Candidats sont informés que :

- L'ensemble des réponses doivent être apportées dans le présent Dossier de candidature et respecter le formalisme énoncé dans le présent Dossier de candidature. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées¹, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.
- Les candidatures doivent être remises avant la date et par courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature. Les Dossiers de candidature remis en retard seront déclarés irrecevables et par conséquent rejetés. Le Candidat peut éventuellement envoyer une copie de sauvegarde version papier à l'acheteur, à l'adresse suivante : Nom acheteur, GRDF, Direction Technique et Industrielle, 6 rue Condorcet, 75009. Seule l'heure de réception de la dernière version fait foi : si la copie de sauvegarde arrive après l'échéance susmentionnée, la candidature est déclarée irrecevable.
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés². Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.
- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.
- Ils ne peuvent candidater à la fois en tant que membre d'un groupement momentané d'entreprise et à la fois de manière individuelle.
- Si la consultation est allotie, le Candidat est tenu d'indiquer à l'annexe du présent Dossier de candidature, le(s) lot(s) auquel(s) il candidate.

B.2. Critères de sélection

¹ Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

² Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conformément au nombre indiqué au **Point A** du présent dossier de candidature, les meilleures candidatures de la consultation seront retenues suite à un classement établi selon les critères pondérés suivants :

- 1- Les capacités économiques et financières, à développer en Point D du présent dossier de demande de participation. Pondération 20%**
- 2- Les capacités techniques et professionnelles, à compléter au Point E du présent dossier de demande de participation. Pondération 80%**

C. Questionnaire d'informations et situation juridique.

Les éléments du Point C sont demandés à titre informatif et ne font pas l'objet d'une notation. Toutefois, les Candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés : toute candidature incomplète pourra être rejetée.

Entreprise

Dénomination sociale	
Forme juridique	
Adresse du siège social	
Adresse de correspondance (si différente du siège social)	
N° de téléphone du siège social	
N° de télécopie	
E-Mail	
Site web	
Date de création de la société	
Capital social	
Code SIREN	
Code NAF/APE	
Appartenance à un Groupe (nom du Groupe / % détenu)	

Personne de contact / Contact commercial

Nom/Prénom	
Fonction	
Tél fixe	
Tél mobile	
E-mail	

Le Candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ?

Oui Non

Si oui, fournir la copie du jugement de la procédure collective

D. Capacité économique et financière

La capacité économique et financière du Candidat sera appréciée au regard :

D.1. Données financières de la société

En €	N-3 : 31/12/2015	N-2 : 31/12/2016	N-1 : 31/12/2017
Chiffre d'Affaires Hors Taxes (CA HT)			
Chiffre d'Affaires HT concernant les services objet de la consultation			
Chiffre d'Affaires HT réalisé avec GRDF (à titre d'information)			
Résultat d'exploitation			
Dette financière (toutes dettes confondues) (à titre d'information)			
Fonds propres (à titre d'information)			
Trésorerie nette			

D.2. CA réalisé avec les 5 principaux clients

(à titre d'information : ces éléments doivent être communiqués à GRDF mais ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des candidatures)

Clients	CA en € (N-3 : 2015)	CA en € (N-2 : 2016)	CA en € (N-1 : 2017)

D.3. Activité avec GRDF

(à titre d'information : ces éléments doivent être communiqués à GRDF mais ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des candidatures)

Missions réalisées pour GRDF (ajouter autant que nécessaire)	Montant du marché (en € HTVA)	Date de début du marché	Durée du marché (en mois)

D.4. Assurances

Le Candidat fournit une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les activités professionnelles en rapport avec l'objet de la consultation.

E. Capacité technique et professionnelle

La capacité technique et professionnelle du Candidat sera appréciée au regard :

E.1. Moyens humains

En nombre	N-3 : 2017	N-2 : 2018	N-1 : 2019
Effectif annuel total			
Effectifs annuel internes			
Effectifs annuel externes			
Effectifs annuels en insertion par l'activité économique			

E.2. Moyens Techniques

Afin de faciliter l'exploitation des réponses, le CANDIDAT répondra de manière claire et complète selon les éléments ci-après. Les réponses incomplètes ou ne respectant pas cette présentation ne seront pas prises en compte.

L'offre technique globale consistera en un document Word ou PowerPoint de 30 pages/slides maximum présentant les points suivants :

- Présentation du CANDIDAT
- Présentation de l'offre IOT
 - Date de création de son offre IoT ;
 - Premier cas d'usage IoT adressé par sa plateforme IoT ;
 - Volume et expertise des équipes IoT basées en France ;
 - Son (ses) offre(s) de plateforme IoT ;
 - Disponibilité des services IoT selon la position géographique du serveur hébergeant la solution ;
 - Si besoin de s'appuyer sur un partenaire pour répondre, précisera quels produits sont utilisés et quel est leur niveau d'intégration avec la plateforme ;
 - Si besoin de s'appuyer sur un partenaire pour une partie de la solution, le CANDIDAT présentera succinctement le partenaire, l'importance du partenariat et les références communes ;
 - La roadmap de la plateforme IoT pour les services et technologies existants et à venir ;
 - La démonstration que la solution proposée est à l'état de l'art (technologies et méthodes) ;
- L'hébergement de la solution
 - Modèle(s) d'hébergement selon le(s)quel(s) est proposée sa solution ;

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Si la solution peut être hébergée chez le client, le CANDIDAT listera les exigences techniques et les solutions d'hébergement nécessaires au bon fonctionnement de la solution ;
- Si la solution est hébergée sur le cloud, le CANDIDAT précisera s'il s'appuie sur son propre cloud ou un fournisseur de cloud tierce. Le cas échéant, le niveau de partenariat doit être précisé ;
- Précisera les emplacements géographiques en capacité d'héberger la solution et de stocker les données associées, en Europe ;
- Présentation de l'équipe envisagée pour les différentes activités ;
- Méthodologie et planning préconisés ;

L'offre technique inclura également la matrice des exigences, adjointe au dossier de candidature, complétée.

Toutes les exigences de type "Engagement" doivent faire l'objet d'une réponse explicite sur la conformité de la SOLUTION, du type OUI ou NON, incluant un argumentaire détaillé permettant à GRDF de s'assurer de cette conformité.

Les exigences de type "Argumentaire" ne font pas l'objet d'une demande de conformité, elles requièrent cependant un argumentaire détaillé.

Certaines exigences font l'objet d'une note éliminatoire. Le caractère éliminatoire ou non de chaque exigence est indiqué dans la matrice des exigences jointe.



Matrice des exigences

E.3. Certificats et qualifications

	Oui	Si oui, lister la liste de certification	Non
Certification	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

E.4. Références

Le Candidat détaillera dans le tableau fourni ci-après les cinq références en relation avec la Consultation les plus probantes sur les trois dernières années. A défaut de références, le Candidat doit faire la preuve de ses capacités par tout moyen.

Références probantes sur les 3 dernières années : (ajouter autant de fiches que nécessaires)

Fiche Expérience 1

Type de prestation (Préciser le lot)

Nom du client (si non confidentiel)

Lieu de la prestation :
Type de prestations :
Montant annuel de la prestation
(K€) *(si non confidentiel)*
Principaux Facteurs Clefs de
Succès
Difficultés rencontrées

Fiche Expérience 2

Type de prestation (Préciser le lot)
Nom du client *(si non confidentiel)*
Lieu de la prestation :
Type de prestations :
Montant annuel de la prestation
(K€) *(si non confidentiel)*
Principaux Facteurs Clefs de
Succès
Difficultés rencontrées

Fiche Expérience 3

Type de prestation (Préciser le lot)
Nom du client *(si non confidentiel)*
Lieu de la prestation :
Type de prestations :
Montant annuel de la prestation
(K€) *(si non confidentiel)*
Principaux Facteurs Clefs de
Succès
Difficultés rencontrées

Fiche Expérience 4

Type de prestation (Préciser le lot)
Nom du client *(si non confidentiel)*
Lieu de la prestation :
Type de prestations :
Montant annuel de la prestation
(K€) *(si non confidentiel)*

Principaux Facteurs Clefs de Succès

Difficultés rencontrées

Fiche Expérience 5

Type de prestation (Préciser le lot)

Nom du client *(si non confidentiel)*

Lieu de la prestation :

Type de prestations :

Montant annuel de la prestation (K€) *(si non confidentiel)*

Principaux Facteurs Clefs de Succès

Difficultés rencontrées

F. Documents et attestations à joindre

Merci de joindre impérativement à votre dossier de candidature les documents listés ci-dessous

La situation du Candidat sera notamment appréciée au regard des documents suivants :

Ces documents sont exigés pour le Candidat individuel ou pour chacun des membres d'un groupement :

Le Candidat est prié de cocher chaque case pour chaque document remis.

Toute demande de participation ne contenant pas ces documents et attestations, sera considérée comme incomplète et pourra être déclarée irrecevable.

La règle de nommage des documents est la suivante : JOUE_ SI_acquisition_SAT3LLITE _[Code document]_[Nom court]_[Candidat].

Par exemple, la Société ABCDEF nommera le document Pouvoir d'engagement : JOUE_ SI_acquisition_SAT3LLITE_B01_Pouvoir_ABCDEF.

Les dossiers de qualification non présentés selon le formalisme demandé (y compris respect des règles de nommage des documents décrites dans le dossier de demande de participation) ne seront pas pris en compte.

CODE	NOM COURT	DESCRIPTION	
A01	POUVOIR	POUVOIR D'ENGAGEMENT COMPLETE, PARAPHE ET SIGNE (CF. ANNEXE G 1)	<input type="checkbox"/>
A02	EXACTITUDE	ENGAGEMENT D'EXACTITUDE DES REPNSES COMPLETE, PARAPHE ET SIGNE (CF. ANNEXE G 2)	<input type="checkbox"/>
A03	CONFIDENTIALITE	ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE COMPLETE, PARAPHE ET SIGNE (CF. ANNEXE G 3)	<input type="checkbox"/>
A04	DC2	FORMULAIRE DC2 DUMENT COMPLETE OU EQUIVALENT	<input type="checkbox"/>
A05	REDRESSEMENT	LE CAS ECHEANT, COPIE DU OU DES JUGEMENTS PRONONCES AU TITRE D'UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE - accompagné d'une traduction si le candidat n'est pas établi en France	<input type="checkbox"/>
A06	LIASSES	LIASSES FISCALES (COMPTE DE RESULTAT, BILAN ET ANNEXES) DES 3 DERNIERS EXERCICES	<input type="checkbox"/>
A07	ASSURANCE RC	LE CAS ECHEANT, ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE COUVRANT LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES EN RAPPORT AVEC L'OBJET DU SYSTEME DE QUALIFICATION	<input type="checkbox"/>
A08	CERTIFICATS	LE CAS ECHEANT, CERTIFICATS ET QUALIFICATIONS DONT L'ENTREPRISE PEUT SE PREVALOIR	<input type="checkbox"/>
A9	DECLARATION SUR L'HONNEUR	UNE DECLARATION DUMENT DATEE ET SIGNEE SUR PAPIER A EN-TETE DU CANDIDAT POUR JUSTIFIER : - qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 (document disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr). - qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 et L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (document disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr). ANNEXE G5)	<input type="checkbox"/>

DOSSIER DE CANDIDATURE

A 10	REGULARITE SOCIALE	LES DOCUMENTS PREVUS AUX ARTICLES D.8222-5 OU D.8222-7 ET D.8222-8 DU CODE DU TRAVAIL	<input type="checkbox"/>
A12	REFERENCES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE SAVOIR-FAIRE ET LES REFERENCES DONT LE CANDIDAT PEUT SE PREVALOIR	<input type="checkbox"/>
A13	PRESENTATION	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS QUI SERONT UTILISES POUR LA BONNE REALISATION DE LA PRESTATION	<input type="checkbox"/>
A14	IMMATRICULATION	EXTRAIT K BIS, OU EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE MOINS DE 3 MOIS POUR LES CANDIDATS ETRANGERS : <ul style="list-style-type: none"> - Document certifiant l'inscription à un registre professionnel ou devis ou document publicitaire ou courrier professionnel, mentionnant la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature d'inscription au registre professionnel ou un document attestant de la demande d'immatriculation en cours - Document mentionnant le N° d'identification à la TVA ou l'identité et l'adresse ou, les coordonnées du représentant fiscal en France 	<input type="checkbox"/>
A15	REGULARITE FISCALE	LES ATTESTATIONS ET CERTIFICATS DELIVRES PAR LES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES COMPETENT PROUVANT QUE LE CANDIDAT A SATISFAIT A SES OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES <ul style="list-style-type: none"> - Un arrêté ministériel fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificats - Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement. 	<input type="checkbox"/>
A16	DC1	FORMULAIRE DC1 DUMENT COMPLETE OU EQUIVALENT	<input type="checkbox"/>

Pour information, les formulaires DC1 et DC2 peuvent être récupérés à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les certificats doivent être établis par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents doivent être rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en langue française.

G. Annexes

G.1. Pouvoir d'engagement

Joindre un pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Validation des Informations du Présent Questionnaire Par :	
NOM- PRENOM : _____	
EN QUALITE DE : _____	
FAIT A : _____	LE : ____/____/____
Signature :	Cachet société :

G.2. Engagement d'exactitude des réponses

Je soussigné(e), _____ agissant en qualité de _____ de la société _____ dont le siège social est à _____ inscrit au registre du commerce de _____ sous le numéro _____, garantit l'exactitude des réponses portées sur le présent dossier de participation.

Tout changement dans la nature des réponses intervenant au cours de cette affaire devra être formellement notifié à GRDF.

Cachet du Candidat

A : _____

Le : ____/____/____

Signature

G.3. Engagement de confidentialité

Nom de la Société / Groupement : _____
ayant son siège social à : _____
représentée par : _____
en qualité de : _____
dûment habilité(e) aux fins des présentes,
ci-après désignée par : le « Candidat »,

Dans le cadre et pour les besoins du dossier « Fourniture, intégration et maintien d'un SI d'acquisition pour le projet SAT3LLITE » mené par la Direction des achats et de l'approvisionnement de GRDF (ci-après le DOSSIER), le Candidat a accès à des informations confidentielles appartenant à GRDF et/ou concernant le DOSSIER. A ce titre, le Candidat s'engage à respecter les clauses suivantes du présent accord de confidentialité.

1. Le Candidat s'engage à prendre toutes dispositions pour garder le secret sur toutes les informations contenues dans les éléments transmis et toutes autres informations transmises au cours de la consultation (ci-après « les Informations »), à ne pas divulguer et à ne pas utiliser pour elle-même et/ou pour le compte de tiers, à une fin quelconque et de quelque manière que ce soit, ces Informations, sans l'accord préalable écrit de GRDF.
2. Le Candidat s'engage à ne pas faire état auprès de tiers de ses contacts avec GRDF concernant le sujet décrit dans les Informations sans autorisation préalable écrite de GRDF.
3. Le Candidat s'engage à prendre toutes dispositions pour garder le secret sur toutes les Informations que GRDF lui communiquera oralement au cours de leurs échanges relatifs à la consultation.
4. Les dispositions ci-dessus seront également applicables aux données et informations (écrites ou non) auxquelles le Candidat pourrait avoir accès à l'occasion de visites qu'elle pourrait effectuer dans des locaux de GRDF, où des informations sont à l'étude ou exploitées.
5. Le Candidat s'engage à ce que les Informations ne soient transmises qu'aux seuls membres de son personnel (quel que soit le contrat les liant avec le Candidat) ayant à en connaître, et ne soient utilisées par ces derniers que dans le cadre de la consultation.
6. Dans le cas où Le Candidat aurait besoin de faire appel à un tiers pour l'établissement de sa proposition ou en qualité de partenaire (sous-traitant / co-traitant) dans la remise de son offre, elle pourra lui communiquer une partie des Informations, sous réserve :
 - a. d'obtenir dudit tiers un engagement de confidentialité, de non exploitation industrielle et commerciale et de non revendication conforme au présent engagement ;
 - b. de faire parvenir à GRDF, en préalable à toute divulgation, une copie de l'engagement mentionné à l'alinéa a) ci-dessus.
7. En tout état de cause, le Candidat se porte fort du respect par les personnes physiques ou morales visées aux paragraphes (5) et (6) ci-dessus du respect par ces dernières des dispositions du présent engagement.
8. Aucune des présentes dispositions ne peut être interprétée comme accordant à le Candidat un droit de propriété ou un privilège quelconque sur l'utilisation des Informations ; tous usages de celles-ci devront donc être subordonnés à la signature préalable d'un accord spécifique entre GRDF et le Candidat.
9. Le Candidat s'engage à restituer à GRDF ou à détruire les Informations dans les huit (8) jours à compter de la demande de restitution GRDF ou à compter de la cessation de l'engagement et à n'en garder aucune copie (et certifier par écrit avoir procédé à la destruction).
10. Les obligations au titre du présent Engagement ne s'appliquent cependant pas aux Informations pour lesquelles le Candidat pourra démontrer :
 - qu'elles faisaient déjà partie du domaine public,
 - qu'elles lui appartenaient en propre avant communication,
 - qu'elles lui ont été communiquées par un tiers sans restriction quant à leur divulgation, ce tiers ne les tenant pas directement ou indirectement de GRDF.
11. La signature, l'existence et l'exécution du présent engagement seront tenues confidentielles par le Candidat.
12. Les obligations nées du présent engagement restent en vigueur pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.
13. Le Candidat s'efforcera de régler à l'amiable avec GRDF les litiges ou différends qui pourraient résulter du présent engagement. A défaut, ils seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de PARIS. Le droit français est applicable au présent Engagement.

Fait en un exemplaires original,
Pour le Candidat (Nom du représentant habilité)
Fait à : _____
Le : ___ / ___ / ____ (signature)

E5. Déclaration sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 et L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Fait en deux exemplaires originaux,
Un pour GRDF, un pour le Candidat
Pour le Candidat:

A :

Le :

Signature :